

Rapport circonstancié sur les meurtres du 27 janvier 2026 à Abéché

A

Son Excellence Monsieur le premier Ministre, Chef de Gouvernement

Objet : Rapport circonstancié sur les meurtres survenus à Abéché, le 27 janvier 2026, impliquant un prisonnier et un dysfonctionnement au niveau de la justice.

Monsieur le premier Ministre,

Les familles des victimes de l'incident tragique survenu dans la ville d'Abéché, plus précisément dans le quartier de Bendjedid Taiba, souhaitent attirer votre attention sur une grave défaillance dans l'application de la justice, qui a conduit à la perte de trois vies innocentes.

Le 27 janvier 2026, un incident de meurtre a eu lieu à Abéché, dans le quartier de Bendjedid Taiba, où Monsieur Youssouf, un prisonnier sous garde à la maison d'arrêt d'Abéché, a été libéré de manière irrégulière grâce à la complicité des gardiens de la maison d'arrêt. Ce dernier, après avoir été mis en liberté, a tué trois personnes, dont deux étaient des chefs de race, à savoir Monsieur Madawi, Mahamat Abdoulaye Iman de la mosquée de Bendjedid Taiba, et Yassir Mahamat Akile.

Les faits remontent à une situation antérieure où Monsieur Youssouf avait un contentieux avec Monsieur Madawi concernant une dette de 18 millions de francs CFA.

En raison de cette dette, il avait proféré des menaces de mort envers son créancier, des menaces qui ont été faites publiquement, devant le procureur et le garant de la somme. Monsieur Youssouf, qui n'avait

pas encore purgé sa peine de prison, a réussi à s'évader avec la complicité de certains gardiens, ce qui est en soi un manquement grave à l'éthique et à la sécurité de l'établissement pénitentiaire.

Avant l'incident, la justice avait fait saisir un tracteur pour couvrir la somme de 18 millions de francs CFA, au moyen d'une vente aux enchères.

Le tracteur, estimé à 11 millions de francs CFA, a été vendu, et la somme de 7 millions a été versée à la personne qui avait porté plainte. Les 4 millions restants ont été partagés entre le procureur, le président du Tribunal et les greffiers, sous forme de frais judiciaires.

Cette procédure, loin d'être transparente, a vraisemblablement exacerbé la colère de Monsieur Youssouf, qui s'est rendu à la maison d'arrêt pour signer un document de désistement relatif à la cession de son tracteur et d'autres biens.

Après cet épisode, il a fomenté, avec l'aide des gardiens, une évasion pour commettre l'irréparable.

Ce dysfonctionnement au sein du système judiciaire d'Abéché, en particulier au Tribunal de Première Instance, soulève des questions sérieuses sur l'intégrité et la sécurité de la justice dans notre région. La libération de Monsieur Youssouf, sans que les autorités judiciaires n'en soient informées, a conduit à des meurtres insensés.

La complicité des gardiens de prison, qui ont permis cette évasion, doit également être prise en compte dans l'enquête.

Nous, en tant que famille des victimes, demandons que justice soit pleinement rendue pour les trois personnes assassinées. Nous sollicitons également l'intervention de l'État pour garantir la gestion adéquate du versement du Droit à l'Indemnisation des Actes (DIA) et la réparation de nos droits en tant que familles endeuillées.

De plus, nous insistons pour que les magistrats et agents de sécurité impliqués dans ce dysfonctionnement soient mis sous enquête et placés sous arrestation le temps de l'enquête.

Nous comptons sur votre bienveillance et votre sens de la justice pour faire en sorte que les coupables soient traduits en justice et que de telles erreurs graves ne se reproduisent plus à l'avenir.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre plus haute considération.

Signé :

Les familles des victimes (Madawi, Mahamat Abdoulaye Iman, Yassir Mahamat Akile)

Ampliations :

Présidence de la république